

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1716

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 10 SEXIES

Après le mot :

« agriculture »,

insérer le mot :

« , notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis le *Brexit*, le budget de l'Union Européenne (UE) a été amputé de 12 à 14 milliards d'euros par an. La Politique Agricole commune (PAC) qui représente « 37% du budget de l'UE » va donc être diminuée. La Commission assure que cette réduction de la PAC ne sera pas supérieure à 10% de sa totalité actuelle, elle évoque aussi une « réduction de 6% du budget [...] sur la période 2021-2027 », là où le commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan a évoqué « une baisse de 10 à 15% des dépenses agricoles ».

Les aides de la PAC qui représentaient « 9,1 milliards d'euros (courants) de crédits européens par an sur la période 2014/2020 » sont aujourd'hui indispensables pour l'agriculture française. S'il est préférable que les agriculteurs Français puissent vivre de leur travail sans subvention, il ne faut pourtant pas ignorer le poids de ces aides.

C'est la raison pour laquelle « un rapport sur la pérennisation des aides et dispositifs spécifiques » a toute sa place auprès de l'agriculture en général et de l'agriculture en montagne en particulier.